Le Centenaire
de
L'Archevêché de Québec
1819 - 1919

FS012
1919
L748

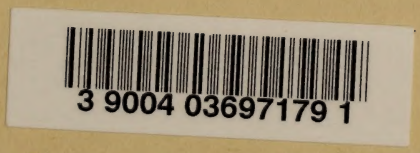

F6215

BIBLIOTHÈQUE
EVÊCHÉ
JOLIETTE

LE CENTENAIRE
DE
L'ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC

1819 - 1919

—◇—

PAR

MONSEIGNEUR L.-S.-G. LINDSAY
Archiviste de l'Archevêché de Québec

—◇—

(Extrait de la *Semaine religieuse de Québec.*)

L d I G3

Éditions de
l'Action Sociale Catholique
101, rue Ste-Anne, 101
QUÉBEC
1919

F5012
1919
L748

The EDITH *and* LORNE PIERCE
COLLECTION *of* CANADIANA

Queen's University at Kingston

BIBLIOTHÈQUE ÉVÊCHÉ JOLIETTE

LE CENTENAIRE DE L'ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC

Quand l'évêché de Québec a-t-il été érigé en métropole ecclésiastique ?

Le Canada Ecclésiastique [édition de 1918](1) répond à cette question par la note suivante :

" Le titre honorifique d'*archevêque* fut donné aux évêques " de Québec dès 1814. Mais Mgr Signay (prononcez *Si-na-i*) fut " le premier qui exerça les fonctions de Métropolitain."

Cette brève note suffirait à la rigueur pour un Almanach annuel du Clergé canadien, qui n'est pas un aide-mémoire pour l'histoire de l'Église du Canada, si elle était de tous points exacte. Mais elle ne l'est guère comme on le constatera par la suite de cette étude.

Au reste, ceux qui sont familiers avec la biographie de *Monseigneur Joseph-Octave Plessis*, par l'abbé Ferland, les notices biographiques des *Evêques de Québec*, par Mgr Henri Têtu, et en particulier le *Journal du voyage en Europe* de Mgr Plessis, publié et annoté par le même auteur, savent assez à quoi s'en tenir sur ce point de notre histoire. Mais un examen minutieux des documents de première main qui ont servi aux historiens susnommés, nous permettra de jeter un peu de lumière sur les actes et les circonstances qui ont préparé de loin et de près, et d'abord retardé, puis précipité la réalisation d'un fait d'une importance souveraine pour l'avancement de la religion au Canada.

---

(1) Page 41. — Cette erreur de date est corrigée quelques lignes plus loin, où Mgr Plessis est indiqué comme archevêque en 1819.

" Fort bien, dira le lecteur, mais comment répondez-vous à la question posée en tête de ce travail ? "

Cette réponse, la voici, et elle est double.

1° L'évêché de Québec a été érigé en métropole par Bref de Sa Sainteté le Pape Pie VII le 12 janvier, 1819, d'où il ressort que nous sommes en pleine année centenaire de ce mémorable événement ;

2° L'évêché de Québec a été érigé, une seconde fois, en métropole par Bref de Sa Sainteté le pape Grégoire XVI, le 12 juillet 1844.(2)

Nos arrière-neveux célébreront, dans un quart de siècle, ce glorieux centenaire.

L'étonnement, voire le déplaisir de ceux qui se demandent pourquoi l'évêché de Baltimore, créé en 1790, devint métropole dès 1808, tandis que le siège de Québec plus de deux fois séculaire, (vicariat apostolique en 1659, évêché titulaire en 1674), n'a été promu au même rang qu'en 1819, cessera peut-être à la lecture du récit de ce qu'on pourrait (en donnant au terme une acception chrétienne) appeler l'évolution en métropole du vénérable siège du premier successeur des apôtres dans l'Amérique du nord.

La situation religieuse au Canada était, au début du XIXe siècle, de beaucoup plus régulière et plus florissante au Canada qu'aux États-Unis. Le clergé, les fidèles y étaient plus nombreux, les maisons d'éducation, les établissements de charité, organisés sur une base relativement solide, et le système paroissial déjà en vigueur dans une région notable du pays. D'autre part, l'étendue du territoire (le Canada tout entier) rendait humainement impossible l'extension efficace de la sollicitude du Pasteur jusqu'aux extrémités de son immense diocèse. Cette dernière raison de diviser le pays pour fins ecclésiastiques urgeait aussi, bien qu'à un degré moindre, pour l'Église des États-Unis.

D'autre part, la situation normale et obligatoire d'une Église qui s'est développée jusqu'au degré voulu de maturité

---

(2) Il serait plus conforme à la vérité historique et aux exigences du droit pontifical de dire, avec la *Chronologie de l'Histoire du Canada*, que, en 1819 " Québec fut érigé en *métropole ecclésiastique*, et en 1844, en *Province ecclésiastique*". (*Chronologie* par l'abbé L.-N. Bégin, 70e mille.)

étant la subdivision en Églises de moindre importance et dignité, se rattachant toutes à une Église plus honorable et plus ancienne, comme des filles à une mère vénérable, pourquoi ce fut-il celle des États-Unis qui devança celle du Canada dans cette ascension vers la condition parfaite ?

C'est à la différence entre la situation respective de l'une et de l'autre vis-à-vis des pouvoirs civils qu'il faut attribuer la préférence accordée à la plus jeune sur la plus ancienne.

C'est au préjugé religieux des gouvernants, ou plutôt au fanatisme de certains subalternes, qu'est dû l'inconcevable retard dans l'évolution naturelle de l'Église du Canada et, comme conséquence, aux infinies précautions imposées et à la cour de Rome et aux évêques de Québec vis-à-vis d'un gouvernement, dont les dispositions parfois favorables étaient souvent paralysées par la jalousie et les prétentions de l'Église anglicane, seule reconnue officiellement dans le royaume et les possessions britanniques.

Faut-il conclure de là que, au sud du 45e degré de latitude nord, tout était rose dans l'attitude du gouvernement et du peuple à l'endroit de l'Église catholique ? Loin de là.

On connaît le fanatisme persécuteur des Puritains chassés de l'Angleterre, en haine de leurs croyances, et s'empressant, une fois en pays libre, suivant en cela une tradition chère aux nations persécutées, d'exercer à l'égard de ceux qui ne goûtaient pas leur austère credo, un régime encore plus barbare que celui dont les avait gratifiés leur pays d'origine. Le Code pénal plus que draconien de la *Commonwealth* de la Nouvelle-Angleterre, au XVIIe et au XVIIIe siècles, est resté tristement célèbre dans les annales de nos voisins. Mais ce régime était plutôt local, et depuis la déclaration de l'Indépendance américaine, le gouvernement se montrait tolérant, ou plutôt indifférent, à l'endroit de l'organisation de l'Église catholique. Il n'y avait pas là d'ailleurs, comme dans notre pays, récemment conquis par l'Angleterre, un champ ouvert au prosélytisme d'une église rivale de celle de Rome. C'est pourquoi la hiérarchie de l'Église américaine fut créée sans opposition manifeste de la part du gouvernement, en 1808, avec Baltimore, pour métropole, et Boston, New-York, Philadelphie et Bardstown, comme sièges suffragants. Le fanatisme populaire ne s'y éteignit pourtant que graduellement.

Boston, ville aujourd'hui plus qu'à moitié catholique, en connut pour sa part, au siècle dernier, des explosions restées célèbres, comme l'incendie du Couvent des Ursulines, à Charlestown dans la banlieue. Et qui dirait que ce fanatisme a complètement disparu du sol américain ?

Mais hâtons-nous de raconter, dans leur ordre chronologique, les négociations qui ont abouti à l'organisation de la hiérarchie dans le Canada.

*

* *

La première fois qu'il est question d'une division du diocèse de Québec, ce fut en 1789, alors que Monseigneur Jean-François Hubert, écrivant le 24 octobre de cette même année, au cardinal Antonelli, préfet de la Propagande, le consulta au sujet de l'érection d'un siège suffragant à Montréal, pour le district de ce nom. Le Coadjuteur *cum futura successione* de Québec, dont le choix n'avait pas été contredit par le Gouvernement, aurait là-bas sa résidence(3). Mgr Hubert, en faisant cette proposition à la cour de Rome, tenait compte, sans doute, des démarches faites en 1783 par le clergé et les fidèles de la ville de Montréal pour obtenir un siège épiscopal, démarches qui " malheureusement, disait plus tard Mgr Plessis, étaient demeurées infructueuses."(4)

Dans cette même lettre, Mgr Hubert ne faisait que sonder les dispositions de Rome, sans attendre là-dessus de réponse définitive. Si la proposition était agréée, il en poursuivrait l'exécution auprès du Gouvernement britannique. " Sur cet article comme sur les autres, ajoutait l'Évêque, nous sommes astreints au Canada à des précautions sans nombre." Et pourtant, à cette époque, l'Angleterre y était représentée par lord Dorchester, le mieux disposé de tous nos gouverneurs anglais.

Le cardinal Antonelli, le 28 novembre 1792, répondant à une lettre subséquente de Mgr Hubert (1790), l'assure que le Saint-Siège agréerait la division proposée, dès que le Gouvernement n'y

---

(3) Le coadjuteur, à cette époque, s'appelait Mgr Charles-François Bailly de Messein, sacré sous le titre d'évêque de Capse, le 12 juillet de cette même année 1789, et qui mourut encore coadjuteur, le 20 mai 1794.

(4) Mandement du 5 décembre 1822.

mettrait pas d'obstacle. Il ajoutait que, par suite des difficultés survenues entre l'évêque et son coadjuteur, depuis heureusement réglées, il approuvait son intention d'ajourner à une date ultérieure la réalisation de son projet de division.

La cour de Rome ne devait pas tarder à reprendre d'" elle-même la suite des négociations destinées à aboutir dans un avenir prochain à la création d'une métropole régulière ", état normal d'une Église adulte.

Voici (lettre du 16 janvier 1796) le plan que le nouveau Préfet de la Propagande proposait pour donner à l'Église du Canada la plupart des avantages d'une hiérarchie régulière, sans heurter les susceptibilités du Gouvernement britannique. Ce plan, ce fut celui que Mgr Plessis, à la suite de Mgr Hubert, adopta toujours en attendant des jours meilleurs. Et pourtant, on ne s'est pas gêné d'accuser ce grand évêque d'être ambitieux et centralisateur ; et d'avoir ajourné sans raison l'indépendance des autres sièges.(5)

Voici ce plan, tracé par le cardinal Gerdil, préfet de la Propagande. Pour éviter toute difficulté avec le Gouvernement dans la multiplication des diocèses, il était proposé de choisir et de demander à Rome, outre le coadjuteur *cum futura successione*, un deuxième et même un troisième, tous deux simples coadjuteurs ou auxiliaires, devant partager la sollicitude de l'Évêque de Québec, recevant de lui leur juridiction et placés çà et là, selon les nécessités des fidèles. Le Gouvernement civil s'habituerait peu à peu à ces évêques vivant en divers endroits, et l'on préparerait ainsi les voies à la fondation de nouveaux évêchés proprement dits. Son Éminence ayant compris que, comme premier pas dans l'exécution de ce plan, le coadjuteur actuel Monseigneur Denaut aurait sa résidence à Montréal, la Propagande approuve cette décision et sera heureuse de la voir se réaliser le plus tôt possible.

Comme preuve que le Gouvernement britannique ne s'opposerait pas à la nomination de ces évêques sans diocèse, le Cardinal préfet cite le cas récent de Terre-Neuve. Le Clergé et les fidèles de l'île, jusque là dépendants de l'Évêque de Québec, ayant demandé au Saint-Siège par l'entremise de l'Archevêque de Dublin

---

(5) Voir *Appendice*, p. 14.

que le Révérend Père Louis Odonell, de l'ordre de saint François, (6) alors Préfet Apostolique de Terre-Neuve et des îles adjacentes, fût muni du caractère épiscopal pour la meilleure administration de son Église, on chercha à savoir si le pouvoir civil s'opposait à l'inauguration du nouvel évêque et, nulle objection n'ayant été manifestée, il plut à Sa Sainteté de le nommer vicaire apostolique de Terre-Neuve avec titre d'évêque de Thyatire.

" Comme le Gouvernement, concluait le cardinal Préfet, ne s'est pas opposé à l'exercice de la charge épiscopale du nouvel évêque sur les plages jadis soumises à votre juridiction et relevant maintenant de la délégation immédiate de Rome, nous avons la confiance que le Pouvoir civil accordera facilement son assentiment à ce qu'un deuxième et un troisième coadjuteur vous soient donnés, dans le seul but de vous aider et de vous soulager. L'Évêque de Québec est d'ailleurs prié d'exprimer ouvertement son sentiment là-dessus au Saint-Siège."

L'auteur de cette lettre fut le célèbre cardinal Hercule Gerdil, qui, au Conclave où fut élu Pie VII, à Venise, devait être proposé comme un des candidats aptes à recevoir la majorité des suffrages, et serait peut-être devenu pape sans l'exercice du privilège abusif de *veto* concédé à l'Autriche, et aujourd'hui heureusement aboli, grâce à l'action du pape Pie X de sainte mémoire. (7)

C'est à dessein que nous avons cité en peu au long ce document. Il constitue en effet, en quelque sorte, la charte préliminaire et le programme de l'établissement progressif de la métropole et de la province ecclésiastique de Québec. Emané spontanément du Saint-Siège, ce programme devait servir de règle aux évêques Hubert, Denaut, Plessis et Panet, et Dieu sait s'ils y ont été fidèles, et nul plus que le grand évêque Plessis, qui, même après que Rome crut devoir se départir de sa première réserve, fit en sorte que, tout en respectant les décisions du Saint-Siège, rien dans l'exercice et les attributions de sa nouvelle di-

---

(6) Une erreur de copiste assigne le P. Odonell à l'Ordre des Frères Prêcheurs.

(7) Le cardinal Gerdil était savoyard d'origine, étant né au petit bourg de Samoëns, que nous vîmes un jour niché près d'un contrefort des Alpes; ce fut à l'occasion d'une visite au collège de Taninges, dans la vallée et près de la ville du même nom, dans la Haute-Savoie.

gnité ne pût donner ombrage à la cour de Saint-James ni attirer sur celle de Rome l'ombre d'un reproche.

Avec le plan tracé par Rome devant les yeux, Monseigneur Plessis revient, à diverses reprises, sur la division de son territoire, division toujours désirable et même urgente.

Le 20 février 1806, écrivant au cardinal di Pietro, Préfet de la Propagande, il déclare que, bien que les dix-neuf vingtièmes des habitants du Canada soient catholiques, il est impossible d'y ériger une métropole jusqu'à ce que la cour de Rome soit en état de traiter cette question directement avec celle d'Angleterre. A défaut de quoi, il voudrait essayer le moyen proposé par le cardinal Gerdil, c'est-à-dire, faire nommer trois coadjuteurs au lieu d'un, faisant résider le seul ayant droit à la succession dans le district de Montréal, le deuxième dans le Haut-Canada et le troisième dans les Provinces du Golfe Saint-Laurent. Le premier choix devait être pour le Haut-Canada. Du côté de la Nouvelle-Écosse, il y a plus de difficultés à cause des intrigues du clergé protestant. Monseigneur Panet, son coadjuteur, se proposant de quitter sa cure pour aller résider à Montréal, l'Évêque de Québec prie le Saint-Siège de lui procurer une pension égale à la moitié du revenu de sa paroisse(8).

Dans la correspondance qui suit, bien souvent retardée de plusieurs années à la fois par suite de la captivité de Pie VII (9), on revient périodiquement sur le procédé à suivre pour multiplier les évêques suffragants et répondre ainsi aux nécessités d'un diocèse quasi illimité, sans heurter les susceptibilités du gouvernement britannique.

Quand, le 16 avril, 1816, le cardinal Litta annonça à l'Évêque de Québec le premier démembrement de son diocèse par la création du vicariat apostolique de la Nouvelle-Écosse et la promotion à l'épiscopat de Monseigneur Edmond Burke sous le titre d'évêque de Sion, Mgr Plessis s'empressa (15 octobre 1816) de renoncer à sa juridiction sur la péninsule, maintenant pourvue d'un évêque indépendant de Québec. Il prouva par là la sincérité de

---

(8) La Rivière-Ouelle.

(9) Une lettre du card. Litta, préfet de la Propagande, à Mgr Plessis, en date du 12 septembre 1809, n'est même pas parvenue à destination. On a dû en faire prendre copie aux archives de Rome.

sa demande de démembrer son diocèse encore trop vaste. Un relevé qu'il fait de la correspondance échangée avec Rome démontre avec évidence que le projet de Rome est de faire de Québec une métropole dont dépendraient d'autres évêques à établir soit en titre, soit en qualité de coadjuteurs. Mais auparavant il fallait faire reconnaître par le Gouvernement britannique l'Évêque de Québec, et son coadjuteur avec droit de succession. Un mémoire transmis, dans ce but, à Londres, en 1812, par le Gouverneur était resté sans réponse. Mais, tout en se conformant au projet du Saint-Siège, et acceptant temporairement cette forme de hiérarchie incomplète, Mgr Plessis se permet d'admettre que " ces grands vicaires évêques, ces vicaires apostoliques, ces coadjuteurs sans succession, en un mot, ces évêchés isolés, ne sauraient être aussi respectés, ni aussi imposants, ni aussi forts pour le maintien de la religion que le serait une hiérarchie composée d'un métropolitain et de quelques évêques suffragants." Voilà ce à quoi il a toujours visé pour le bien de l'Église du Canada, mais voilà aussi ce qu'il désespère de voir réaliser de son vivant, à moins que la cour de Rome n'ait assez de crédit auprès du Gouvernement britannique pour traiter directement avec lui, et détruire, au moins pour cette partie de ses domaines, un préjugé non moins désavantageux aux intérêts de la Couronne qu'à ceux de la religion.

Le 1er décembre 1817, Mgr Plessis écrivant au cardinal Litta, insiste sur les désavantages qui doivent résulter de l'établissement de sièges indépendants d'une métropole pour l'unité d'action, la tenue de conciles, le recrutement du clergé, etc. Puisque l'Angleterre permet des vicariats apostoliques, pourquoi pas une hiérarchie régulière ? " Je ne m'aperçois pas, ajoute l'évêque, pourquoi l'Église de Québec, la plus ancienne de l'Amérique du Nord, ne serait pas érigée en métropole comme l'a été celle de Baltimore, qui ne date que depuis 1791."

Il est facile de conclure que l'Évêque de Québec ne perd pas de vue les droits de son Église. C'est afin de les sauvegarder et d'assurer dans un avenir pas trop éloigné son organisation parfaite et sa dignité de métropole qu'il consent au démembrement de son diocèse, à la condition que les vicariats apostoliques qui en seront détachés resteront dépendants de l'Église-mère, et, adve-

nant l'heure où les obstacles seront levés, seront préparés à devenir évêchés suffragants. Ce sera alors la réalisation parfaite du plan proposé à Mgr Hubert par le cardinal Gerdil, en 1796.

Mais voici que le 26 juillet 1818, Mgr Plessis va annoncer à S. E. le cardinal Litta une heureuse nouvelle, dont l'effet dépassera apparemment l'attente de l'Évêque, en laissant la Cour de Rome exposée à croire que le plus gros obstacle à l'érection du diocèse en métropole vient enfin d'être levé. Il annonce, en effet, que Lord Bathurst, secrétaire d'État pour les colonies, (par lettre du 13 janvier précédent), en lui offrant un siège au Conseil législatif du Canada, reconnaît officiellement son titre d'Évêque de Québec. "C'est la première fois, écrit Mgr Plessis, que l'Épiscopat catholique est avoué par le Gouvernement britannique." L'Évêque entrevoit la perspective de la réalisation prochaine de ses projets pour avancer les affaires de la religion au Canada. Il entreprend, en conséquence, de faire le voyage en Europe et de traiter de vive voix avec la Propagande cette grave question.

*

* *

Parti de Québec le 3 juillet 1819 il arrive à Londres le 14 août suivant après un court séjour à Liverpool. A peine arrivé il y apprend une nouvelle qui lui permet de croire que l'impression causée à Rome par ses dernières correspondances est par trop optimiste. Mais laissons-lui la plume, pour raconter dans son langage précis et clair cet épisode plutôt pénible de sa carrière.

" L'Évêque de Québec, écrit-il, (10) avait entrepris le voyage d'Europe pour divers objets, dont le premier était d'obtenir la division de son diocèse, soit en évêchés suffragants, soit en coadjutoreries ou vicariats apostoliques. Cette affaire demandait à être traitée avec beaucoup de délicatesse et de ménagement auprès de la Cour d'Angleterre. Sa bonne réputation, méritée ou non, auprès de cette Cour, lui faisait apercevoir quelques espérances de succès. Ce premier point gagné, il aurait pu en obtenir un autre et finalement retirer l'épiscopat du Canada de l'état précaire où il

(10) *Journal d'un voyage en Europe par Mgr Joseph-Octave Plessis, évêque de Québec,* 1819-1820. Publié par Mgr Henri Têtu, Québec 1903. L'auteur parle toujours de lui-même à la troisième personne.

avait été depuis la conquête de ce pays par l'Angleterre, c'est-à-dire depuis près de soixante ans. Mais voilà qu'en arrivant à Londres il apprend par une lettre de son coadjuteur que, peu d'heures après son départ de Québec, il y est arrivé des Bulles du Saint-Siège qui érigent son Église en métropole, et lui donnent, au lieu de suffragants, deux vicaires apostoliques écossais, l'un pour le Haut-Canada, l'autre pour le Golfe Saint-Laurent: division inadéquate qui ne remplissait qu'une partie de son plan, pouvait faire ombrage au clergé canadien, et rendait deux autres sièges plus difficiles à obtenir. Il avait déjà été question de ces deux sujets pour être Vicaires apostoliques, et l'Évêque croyait en avoir assez dit à la Cour de Rome par ses lettres de la fin de 1817, pour l'engager à suspendre cette opération jusqu'à nouvel avis de sa part. Mais c'est surtout l'érection de Québec en métropole, sans en avoir auparavant communiqué avec le Gouvernement britannique, que l'Évêque considéra comme une mesure propre à déconcerter toutes les siennes. Aussi n'approcha-t-il qu'en tremblant le Ministre des Affaires coloniales (lord Bathurst), auquel il ne voulait pas dissimuler où en étaient rendues les choses. Cette information provoqua toute la mauvaise humeur à laquelle on devait s'attendre. Dès le lendemain, lord Bathurst appela le Dr Poynter(11) pour lui faire des plaintes contre la Cour de Rome et le pria d'y écrire pour témoigner son mécontentement".

Monseigneur Plessis, revenu de sa première surprise, eut tôt fait de se ressaisir et de travailler à remédier au compromis causé par l'émission inattendue de la Bulle érigeant son siège en métropole.

Cette Bulle datait du 12 janvier 1819. Elle avait été bien et dûment rédigée par l'autorité du Saint-Siège, et signée de la main de Sa Sainteté Pie VII. Il ne pouvait donc être question de la faire révoquer. Mais rien n'empêchait de lui faire donner plus d'amplitude, en faisant ajouter aux deux vicariats apostoliques y mentionnés deux sièges nouveaux, ceux de Montréal et de Saint-Boniface. Ce sera l'objet du mémoire que l'Évêque de Québec rédigera à Rome, le 17 novembre de cette même année, et adressera au cardinal Fontana.

---

(11) Monseigneur William Poynter, évêque d'Halie, vicaire apostolique du district central de l'Angleterre.

Quant à la dignité nouvelle dont l'honorait le Saint-Siège, tout en témoignant à celui-ci sa profonde reconnaissance pour cette promotion inespérée, Mgr Plessis se proposait, avec l'agrément de la Cour de Rome, de n'en assumer ni le titre ni les insignes. C'est pourquoi il s'abstint de demander le pallium et ne signa jamais qu'en qualité d'évêque. De cette façon, il évita, dans ses actes officiels et dans les fonctions pontificales, tout ce qui, étant de nature à porter ombrage aux pouvoirs civils, pouvait altérer leurs bonnes dispositions à l'égard de l'Église de Rome. Rome de son côté ne continua pas moins à lui donner dans ses lettres le titre d'archevêque, comme elle le fit également pour son successeur immédiat, Mgr Bernard-Claude Panet.

Mgr Plessis s'empressa (le 14 août 1819) de rendre compte au Préfet de la Propagande de l'impression produite par la nouvelle de l'érection de Québec en métropole. Il se réservait de traiter plus au long de la question une fois rendu à Rome, et de soumettre au Saint-Siège un plan destiné à compléter et à rendre plus efficace la division du diocèse, dont la Bulle ne constituait que des éléments partiels.

Nous croyons devoir donner ici le résumé de ce document important qui aura pour résultat prochain le complément de l'œuvre pour ainsi dire ébauchée par la Bulle du 12 janvier 1819, et de réaliser le principal but qu'avait en vue l'Évêque de Québec en faisant son premier et unique voyage *ad limina*.

La population catholique totale du Canada à cette époque s'élevait à 500,000 âmes, dont 450,000 dans la province de Québec. Jusque là tout ce nombreux troupeau vivait sous la houlette d'un seul pasteur, sauf la province de Nouvelle-Écosse, à laquelle le Révérend Edmond Burke avait demandé au Saint-Siège d'être préposé comme vicaire apostolique. Afin de mieux pourvoir aux besoins spirituels de ces fidèles, et fort de l'expérience acquise durant ses récentes visites pastorales, l'Évêque de Québec demande que, en plus de l'Évêque de Saldes(12) que le Saint-Siège lui a donné pour coadjuteur *cum futura successione*, il obtienne quatre autres suffragants ou coadjuteurs avec caractère épiscopal, et que son diocèse soit divisé en cinq parties, à savoir :

---

(12) Mgr B.-C. Panet.

1° Québec, comprenant les districts de Québec, des Trois-Rivières et de Gaspé, avec 200,000 catholiques ;

2° Dans la même province, le district de Montréal, comprenant également 200,000 catholiques, devait être assigné au Révérend Jean-Jacques Lartigue, prêtre canadien, âgé d'environ quarante ans ;

3° Que tout le Haut-Canada, où au milieu de nombreux hérétiques vivent 15,000 catholiques, soit confié au Révérend Alexandre Macdonell, prêtre écossais ;

4° La quatrième partie comprenant la province du Nouveau-Brunswick et les îles du Prince-Edouard, du Cap Breton et de la Madeleine, avec environ 10,000 catholiques, aurait comme pasteur le Révérend Bernard-Angus McEachern. Advenant la mort de Monseigneur Edmond Burke(13), vicaire apostolique de la Nouvelle-Écosse, cette dernière province, comprenant 8,000 catholiques, serait annexée au même district.

5° La cinquième partie, comprenant toute la série des terres arrosées par les fleuves qui se déchargent dans les baies Hudson et James, se terminerait au sud par le 49e degré de latitude nord, à l'ouest par la chaîne des montagnes Rocheuses, à l'est par les provinces du Haut et du Bas-Canada, et au nord resterait sans limites connues. Cette vaste région qui ne compte environ que quatre à cinq mille catholiques, mais où l'on espère convertir à la Foi de nombreux indigènes, serait confiée au Révérend Joseph-Norbert Provencher, prêtre de Québec, âgé de 32 ans.

Quant au pays qui s'étend des montagnes Rocheuses à l'océan Pacifique, il n'est pas encore assez ouvert à la civilisation ni assez organisé pour y rendre possible l'établissement d'une Église. Les indigènes, grâce à l'exemple des tribus voisines une fois converties, se laisseront plus tard attirer à la Foi. La pénurie des missionnaires empêche pour le moment l'Évêque de Québec d'étendre son zèle jusqu'à ces extrémités. Peut-être la chose serait-elle facile de la part de la Russie(14) ou de la Californie.(15)

---

(13) Mgr Burke mourut le 20 novembre 1820.

(14) On sait que les Jésuites, après leur suppression, avaient trouvé un refuge en Russie.

(15) Peu d'années devaient s'écouler avant que Monseigneur Modeste Demers, le premier apôtre de la Colombie Britannique, partît de Québec pour fonder là-bas une nouvelle Église.

Tel est le résumé de ce mémoire.

Dans une note secrète qui l'accompagnait, Mgr Plessis rappelle à Son Éminence le mécontentement de lord Bathurst dont le cardinal avait été informé par Mgr Poynter. Il est certain, affirme l'Évêque de Québec,que le Roi n'accorderait pas son consentement à la reconnaissance du titre d'archevêque qui lui donnait une préséance trop manifeste sur l'évêque anglican. Il ajoute que jusqu'à ce que cette reconnaissance ait eu lieu, il ne croit pas devoir assumer le titre ni la qualité de métropolitain.

Le susdit mémoire fut favorablement accueilli par la Propagande qui ne tarda pas à se conformer au projet qu'y exposait l'Évêque de Québec.

Monseigneur Lartigue fut élu évêque titulaire de Telmesse, le 1er février 1820, et alla résider à Montréal en qualité d'auxiliaire suffragant de Québec.

Monseigneur Alex. Macdonell, nommé évêque de Rhésine, fut sacré le 31 décembre 1820 et demeura à Kingston.

Monseigneur Joseph-Norbert Provencher, nommé évêque de Juliopolis le 12 mai 1823, fut le premier vicaire apostolique du Nord-Ouest.

Monseigneur Bernard-Angus McEachern fut élu évêque de Rose, et continua de demeurer à Charlottetown.

Ces quatre évêques exerçaient une juridiction dépendante de l'Évêque de Québec,en attendant que des circonstances favorables permissent l'érection de leurs sièges respectifs en évêchés titulaires et autonomes.(16) Cet heureux événement ne devait pas tarder outre mesure, et alors, toute opposition de la part du Gouvernement ayant cessé, l'antique Église de Québec put assumer sans appréhension la dignité de Métropole à laquelle elle avait droit depuis le 12 janvier 1819.

*

* *

---

(16) Les prévisions du cardinal Gerdil, en 1796, s'étaient réalisées. Le Gouvernement et les populations s'étaient habitués à la présence des évêques ; le fanatisme était tombé, les relations avec l'autorité civile étaient pleines de cordialité, et surtout la loyauté reconnue des chefs de l'Église au Canada avait enlevé tout prétexte au préjugé quand Kingston devint siège indépendant le 27 janvier 1826, et Montréal le 13 mai 1836. Toronto fut érigé immédiatement en évêché autonome le 17 décembre 1841.

La seconde Bulle d'érection en métropole, en date du 12 juillet 1844, créant définitivement la province ecclésiastique de Québec avec Montréal, Kingston et Toronto comme évêchés suffragants, mettait le dernier fleuron à la couronne de l'Église-mère de la presque totalité des Églises de l'Amérique du nord, et ajoutait un rayon de gloire au nom du grand Laval qui l'avait fondée.

Quand le futur Directeur de la *Semaine Religieuse* invitera le futur Archiviste de l'Archevêché à commémorer le centième anniversaire de la seconde Bulle d'érection de la métropole de Québec, il trouvera dans les correspondances échangées avec Rome à ce sujet, et dans le compte-rendu de l'imposition du pallium, ample matière à intéresser ceux qui aiment les vieux souvenirs.

L. LINDSAY, ptre

APPENDICE

Notre travail était déjà publié quand nous trouvâmes, dans la correspondance de Mgr Plessis une lettre qu'il avait adressée, à son retour d'Europe, à Mgr Edmond Burke, évêque de Sion, résidant à Halifax. Cette lettre est datée du 26 septembre 1820, mais, bien que Mgr Burke ne mourût que le 20 novembre suivant, elle fut retournée à son auteur apparemment sans avoir pu être communiquée à son destinataire. L'extrait que nous en donnons ci-après jettera quelque lumière sur les démarches de ceux qu'un zèle, mal éclairé, portait à devancer les vues de la Cour de Rome, et servira à confirmer notre justification de l'attitude sage, désintéressée et toujours apostolique du grand évêque Plessis.

" Ci-inclus un mémoire que j'ai trouvé à Londres dans les papiers de feu M. Bourret.(1) Il s'en faut qu'il soit vrai et bien calculé dans toutes ses parties. J'en dirais autant d'un autre du même auteur, écrit depuis peu d'années, où les évêques de Québec sont impitoyablement calomniés. Les deux qui m'ont précédé ont sincèrement désiré que leur diocèse fût partagé en plusieurs. J'ai poursuivi leurs démarches à ce sujet, et si je suis enfin parvenu à réaliser le projet, autant que les circonstances me l'ont permis, c'est que j'ai eu la hardiesse que l'âge leur interdisait, d'aller en personne frapper aux sources. Je crois bonnement qu'il vaudrait mieux détruire ces sortes d'écrits que de les laisser subsister, car ils ne sont propres qu'à nuire et à égarer l'opinion de personnes qui auraient suivi les affaires du diocèse de moins près que j'ai pu le faire depuis trente-sept ans."

(1) M. Bourret prêtre, français, résidant à Londre, y était chargé des intérêts de l'Évêché de Québec.